

ADREA MUTUELLE REGLEMENT JEU « ESBF »

ARTICLE 1 : OBJET

La société ADREA Mutuelle, 67 rue des Cras à Besançon – Siret N° 311 799 878, soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité – immatriculée sous le n° 311 799 878 – siège social : 25 place de la Madeleine, 75008 PARIS, organise un jeu-tirage au sort gratuit les réseaux sociaux du club partenaire ESBF.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT

Ce jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres des sociétés organisatrices, des sociétés affiliées, de leurs fournisseurs et de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

ARTICLE 3 : ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT

Pour participer, il suffit de répondre correctement à la question posée sur la page officielle Facebook du club de Hand Ball ESBF, et publiée dans la semaine précédant toutes les rencontres jouées à domicile, au palais des Sports Ghani yalouz:

La question posée à chaque publication sera transmise par ADREA mutuelle au Community Manager du club ESBF.

Une seule participation par foyer pourra être prise en compte lors du tirage au sort.

Toute réponse fautive ou incomplète ou donnée en-dehors du délai indiqué ne sera pas prise en considération.

Un tirage au sort sera effectué deux jours avant la date des rencontres citées ci-dessus, à 14 heures, par le responsable de l'action et animation mutualiste d'ADREA Mutuelle en Franche-Comté, pour désigner le gagnant. Ce dernier sera contacté en message privé via les réseaux sociaux afin de lui transmettre les places gagnées.

ARTICLE 4 : LA DOTATION

La dotation mise en jeu : 2 packs Family de 4 places chacun. Valeur totale du lot : 50 euros.

Conditions : Ces lots ne seront pas échangeables. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, aucun autre lot, en échange du lot gagné. Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le gain par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Le lot sera remis par mail au gagnant qui nous aura préalablement donné son adresse courriel.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent jeu gratuit si les circonstances l'exigeaient sans être tenu pour responsable.

ARTICLE 6 : CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le règlement complet du jeu est disponible sur le site du club de l'ESBF.

ARTICLE 7 : LITIGE

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. En cas de difficultés éventuelles non prévues par le règlement ou en ce qui concerne son interprétation, ou son implication, les décisions de la société organisatrice seront souveraines et sans appel.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à l'organisation du jeu concours.

Le responsable des traitements est ADREA Mutuelle. Les destinataires des données sont ADREA Mutuelle et ESBF

ADREA a désigné auprès de la CNIL un correspondant informatique et liberté, garant du respect des règles de protection des données à caractère personnel.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectifications, de modifications et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à : ADREA Mutuelle - 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Fait à Besançon, le 16 octobre 2017.

**ADREA MUTUELLE
REGLEMENT JEU « ESBF »**

ARTICLE 1 : OBJET

La société ADREA Mutuelle, 67 rue des Cras à Besançon – Siret N° 311 799 878, soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité – immatriculée sous le n° 311 799 878 – siège social : 25 place de la Madeleine, 75008 PARIS, organise un jeu-tirage au sort gratuit les réseaux sociaux du club partenaire ESBF.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT

Ce jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres des sociétés organisatrices, des sociétés affiliées, de leurs fournisseurs et de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

ARTICLE 3 : ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT

Pour participer, il suffit de répondre correctement à la question posée sur la page officielle Facebook du club de Hand Ball ESBF, et publiée dans la semaine précédant toutes les rencontres jouées à domicile, au palais des Sports Ghani yalouz:

La question posée à chaque publication sera transmise par ADREA mutuelle au Community Manager du club ESBF.

Une seule participation par foyer pourra être prise en compte lors du tirage au sort.

Toute réponse fautive ou incomplète ou donnée en-dehors du délai indiqué ne sera pas prise en considération.

Un tirage au sort sera effectué deux jours avant la date des rencontres citées ci-dessus, à 14 heures, par le responsable de l'action et animation mutualiste d'ADREA Mutuelle en Franche-Comté, pour désigner le gagnant. Ce dernier sera contacté en message privé via les réseaux sociaux afin de lui transmettre les places gagnées.

ARTICLE 4 : LA DOTATION

La dotation mise en jeu : 5 lots de 2 places gradin. Valeur totale du lot : 50 euros.

Conditions : Ces lots ne seront pas échangeables. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, aucun autre lot, en échange du lot gagné. Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le gain par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Le lot sera remis par mail au gagnant qui nous aura préalablement donné son adresse courriel.